

RAPPORT 2015  
DU COMITÉ DE SUIVI  
DU CRÉDIT D'IMPÔT  
POUR LA COMPÉTITIVITÉ  
ET L'EMPLOI

DOSSIER DE PRÉSENTATION



## LE CICE, C'EST QUOI ?

Le CICE est un **crédit d'impôt** à destination des entreprises.

### OBJECTIF

Améliorer la compétitivité et l'emploi



Investir



Innover



Embaucher



Exporter

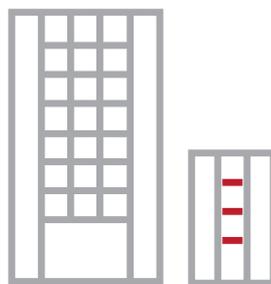


### QUI EST CONCERNÉ ?

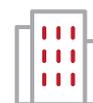
- es entreprises employant des salariés et soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR) d'après leur bénéfice réel ;
- les entreprises dont le bénéfice est exonéré transitoirement, en vertu de certains dispositifs d'aménagement du territoire ou d'encouragement à la création et à l'innovation ;
- les organismes partiellement soumis à l'IS comme les coopératives ou les organismes HLM, uniquement au titre de leurs salariés affectés à une activité soumise à l'IS.



Coopératives\*



Entreprises\*



HLM\*

\*Selon conditions



# 18,2 Mds €

Le montant du CICE en 2014 représente plus de 18 milliards d'euros



soit près de 1% du PIB



**Ce montant élevé justifie que le dispositif fasse l'objet d'un examen scrupuleux.**



## MISSION DU COMITÉ

Le comité de suivi du CICE présidé par Jean Pisani-Ferry, Commissaire général de France Stratégie, a rendu public ce jour son troisième rapport d'évaluation.

Entré en vigueur début 2013, le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est devenu une réalité fiscale pour les entreprises en 2014.

Le comité a une double mission : le suivi du dispositif et l'évaluation des effets du dispositif.



## RAPPORT 2015

**C'est un rapport de transition entre une phase centrée sur le suivi et une phase d'évaluation du dispositif.**

Le comité de suivi a fait le choix de confier les travaux d'évaluation du CICE à trois équipes de recherche indépendantes. Les équipes s'appuient sur des méthodes quantitatives pour mesurer les effets du CICE en termes d'emploi, d'investissement, d'exportation, etc.

**Compte tenu des délais de production et de mise à disposition des données, les résultats de l'évaluation, attendus courant 2016, seront pris en compte dans le rapport 2016. Il est déjà possible de connaître les intentions d'utilisation du CICE par les entreprises.**

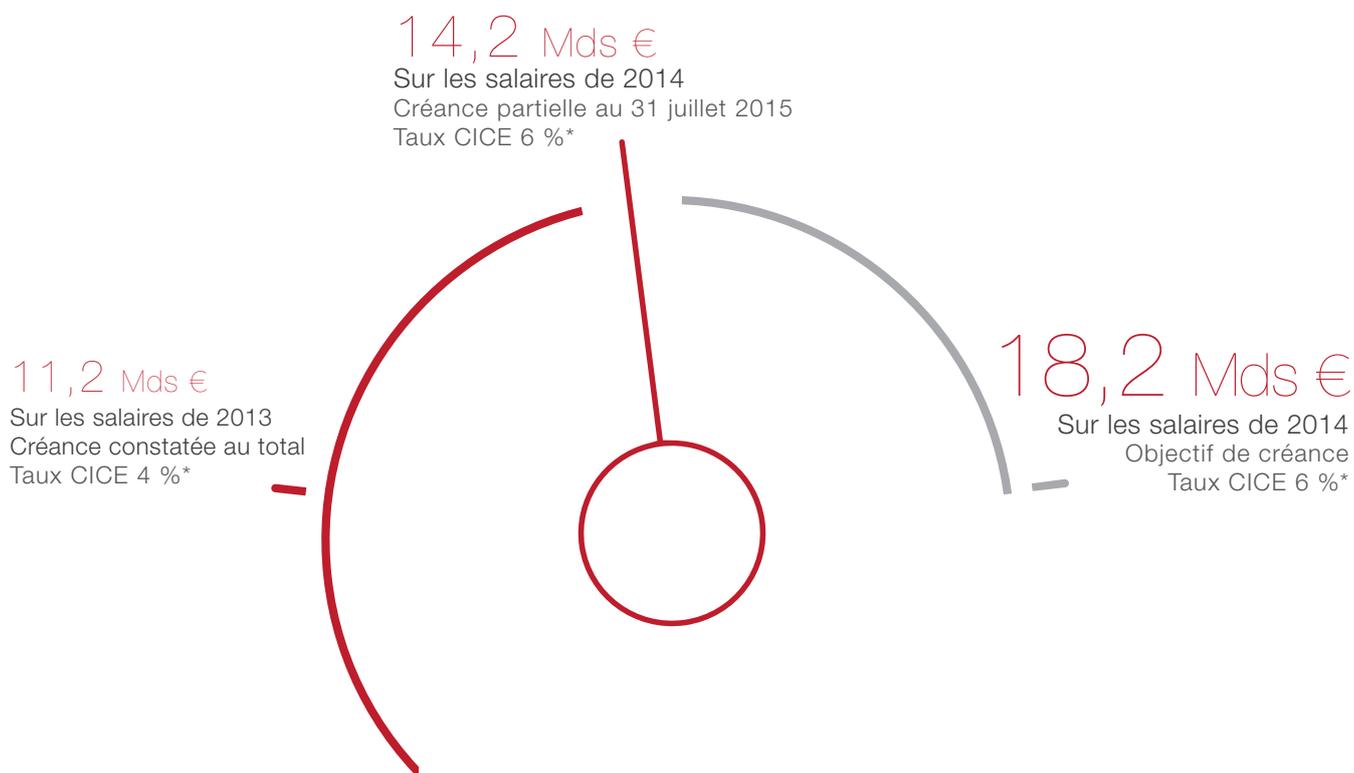
### LA MONTÉE EN PUISSANCE DU CICE EN 2014 ET 2015

Après une phase d'apprentissage en 2013 et 2014, le CICE est maintenant largement connu et correctement appréhendé par les entreprises.

Le montant du CICE déclaré par les entreprises atteignait 14,2 Mds€ au 31 juillet 2015, au titre des salaires de 2014. Le montant du CICE va continuer de progresser vers une cible estimée par l'ACOSS à 18,2 Mds€ pour 2014.

En comparaison avec l'an dernier, à date donnée, on observe un accroissement du nombre de redevables ayant déjà déclaré leur créance CICE de près de 30 %.

Cet accroissement traduit d'une part une **amélioration du recours au CICE** et d'autre part **une accélération du rythme d'enregistrement des déclarations**.



\* France métropolitaine



## LES ENTREPRISES DÉCLARENT AVOIR L'INTENTION D'AFFECTER PRINCIPALEMENT LE CICE VERS L'INVESTISSEMENT ET L'EMPLOI

Taux de réponses positives par secteur d'activité, Enquête de juillet 2015

INTENTIONS D'UTILISATION	TOTAL SERVICES (Hors commerce)	TOTAL INDUSTRIE
<b>L'EMPLOI</b> (% d'entreprises ayant répondu positivement)	54 %	35 %
<b>LES SALAIRES</b> (% d'entreprises ayant répondu positivement)	46 %	31 %
<b>LES PRIX DE VENTE</b> (% d'entreprises ayant répondu positivement)	25 %	35 %
<b>LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b> (part moyenne du CICE consacrée à accroître le résultat)	53 %	52 %
<b>L'INVESTISSEMENT</b> (% d'entreprises déclarant affecter l'accroissement du résultat à l'investissement)	61 %	65 %

Source : INSEE



2013 **MICRO ENTREPRISES** **PME** **ETI\*** **GE\*\*** **TOTAUX**

<b>NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES à l'IS</b>	590 642	153 707	4 875	275	<b>749 444</b>
<b>MONTANT (EN M€)</b>	1,6	3,6	2,3	3,3	<b>10,8</b>

\* Entreprises de taille intermédiaire

\*\*Grandes entreprises



## UN RALENTISSEMENT DU PRÉFINANCEMENT DÉBUT 2015, APRÈS DEUX ANNÉES DE PROGRESSION.

Sur les années 2013 et 2014, près de 5 milliards d'euros de CICE ont été préfinancés, notamment par Bpifrance qui a été l'interlocuteur quasi exclusif des PME et TPE.

Le préfinancement s'est ralenti au cours du premier semestre 2015, de l'ordre de 30 %.

Ce ralentissement s'explique par deux phénomènes. D'une part, une réduction de la demande de préfinancement en raison d'un contexte économique global plus favorable aux entreprises et notamment à leur trésorerie. D'autre part, une révision des modalités d'octroi du préfinancement par Bpifrance au début de l'année 2015.

Depuis l'été, le rythme du préfinancement s'accélère, laissant penser qu'il s'agit en partie d'un décalage dans le temps du traitement des dossiers. Le resserrement de l'offre de préfinancement pourrait néanmoins avoir eu des conséquences sur la situation de trésorerie ou même la survie de certaines entreprises fragiles.

## LE CICE CONCERNE RELATIVEMENT MOINS LES ENTREPRISES QUI SONT LES PLUS EXPORTATRICES, ET/OU QUI ONT LE TAUX DE MARGE LE PLUS ÉLEVÉ, ET/OU QUI DÉPENSENT LE PLUS EN R & D.

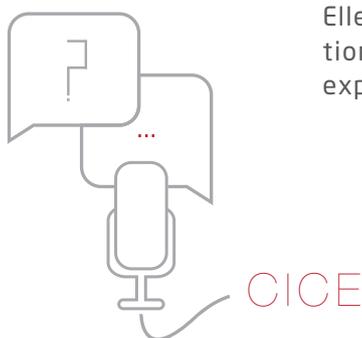
Par son ciblage sur les salaires inférieurs à 2,5 SMIC, le CICE bénéficie dans une moindre mesure aux entreprises qui versent en moyenne les salaires les plus élevés. Or celles-ci sont en moyenne plus insérées dans le commerce mondial, plus productives et plus intensives en R & D. Cette analyse reste néanmoins partielle car elle ne permet pas de tenir compte des effets indirects tout au long de la chaîne de valeur, ni d'autres dispositifs dont les entreprises peuvent bénéficier selon leur profil (comme le crédit d'impôt recherche ou les exonérations générales de cotisations sociales).

## LA CONSULTATION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL SUR LE CICE: UN EXERCICE FRÉQUEMMENT FORMEL ET DÉCEVANT.

Après deux ans, la consultation du comité d'entreprise sur le CICE prévue par la loi n'est pas systématiquement proposée par les entreprises.

Elle peine à trouver sa place et à susciter l'adhésion, que ce soit celle des directions d'entreprise ou celle des représentants du personnel. Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- Le fait que la consultation intervient après les arbitrages sur l'utilisation du CICE et s'assimile donc davantage à une séance d'information.
- Les usages du CICE sont difficilement traçables d'un point de vue comptable.
- Il existe un décalage entre le niveau où se déroule la consultation sur le CICE et celui où les décisions stratégiques sont prises.





## LE COMITÉ DE SUIVI DU CICE

Ce comité, composé à parité des administrations d'une part, des organisations représentatives des salariés et des employeurs d'autre part, a une double mission : le suivi de la mise en œuvre du CICE et l'évaluation des effets du dispositif.



### PARTENAIRES SOCIAUX :

Confédération générale du travail (CGT), Confédération française démocratique du travail (CFDT), Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO), Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC), Mouvement des entreprises de France (MEDEF), Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), Union professionnelle artisanale (UPA).



### ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES PUBLICS :

Direction générale des finances publiques (DGFiP), Direction générale du travail (DGT), Direction de la sécurité sociale (DSS), Direction générale des entreprises (DGE), Direction générale du Trésor (DG TRESOR), Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), Direction générale de l'INSEE, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).



### PARLEMENTAIRES :

Guillaume Bachelay, député, Assemblée nationale  
Nicole Bricq, sénatrice, Sénat  
Olivier Carré, député, Assemblée nationale  
Chantal Jouanno, sénatrice, Sénat.



### PARTICIPENT ÉGALEMENT :

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), l'Union nationale des professions libérales (UNAPL), l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES), la Banque de France, l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), le Commissariat général à l'investissement (CGI) et deux experts : Philippe Askenazy, directeur de recherche au CNRS et chercheur à l'École d'économie de Paris, Jacques Mairesse, professeur à l'université de Maastricht et chercheur au laboratoire CREST-ENSAE.

TÉLÉCHARGEZ  
LE RAPPORT 2015 DU COMITÉ DE SUIVI DU CRÉDIT D'IMPÔT  
POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI  
SUR STRATEGIE.GOUV.FR



[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)



FranceStrategie



@Strategie\_Gouv

Contacts presse :  
Jean-Michel Roullé,  
responsable du service Édition-Communication  
[jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr)  
01 42 75 61 37 - 06 46 55 38 38

Joris Aubrespin, chargé des relations presse  
[Joris.aubrespin@strategie.gouv.fr](mailto:Joris.aubrespin@strategie.gouv.fr)  
01 42 75 60 27 - 06 20 78 57 18



**FRANCE STRATÉGIE**



France Stratégie est un organisme de concertation et de réflexion. Son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.